

> JEUNES DE 16 À 25 ANS
> DEMANDEURS D'EMPLOI DE 26 ANS ET PLUS

Boostez votre avenir

dans le Bâtiment et les Travaux Publics.



> CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation, c'est pour vous la chance d'intégrer les métiers du Bâtiment et des Travaux Publics ou de démarrer votre nouveau projet professionnel dans ces secteurs porteurs. Il permet d'allier un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée et une formation diplômante ou qualifiante. Avec le Contrat de Professionnalisation, votre avenir est entre vos mains !

POUR PLUS D'INFORMATION :

www.gfcbtp.fr